

IRG

(Institut de Recherche et débat sur la gouvernance)

CAPITALISATION « PROGRAMME SOCIETE CIVILE ET PARTICIPATION »

**PHASE 2 / Projet SERA (SEhatra sy Rafitra ho an'ny Asatanana_appui à la
concertation artisans-pouvoirs publics) Madagascar**

FICHES D'EXPERIENCE

Par Charles RAFARALAHIMANANA

25 février 2013

Table des matières

PREMIERE FICHE D'EXPERIENCE	3
SE PREPARER AU DIALOGUE	3
Introduction	3
1. Pourquoi les artisans se regroupent ?	3
1.1. Une action incitative	3
1.2. Les apports du projet SERA	4
2. Les blocages et les acquis de ces organisations	5
2.1. Les blocages : un certain décalage la transmission de l'information	5
2.2. L'évolution des acquis pour affronter à ces contraintes	6
3. Analyses et discussions	7
Conclusion.....	7
DEUXIEME FICHE D'EXPERIENCE	9
Introduction	9
1. Mode d'accès au dialoguer.....	9
1.1. La définition des objectifs.....	9
1.2. Les étapes du dialogue	10
2. Le processus du dialogue.....	10
2.1. L'action de plaidoirie et de lobbying	10
2.2. Les conditions de la pérennisation du dialogue	12
3. Les contraintes	12
3.1. Les moyens disponibles.....	12
3.2. Les limites du dialogue.....	13
4. Analyse et discussion	13
4.1. Projet SERA : une piste d'accès au dialogue	13
4.2. Le pouvoir public : sa participation pour les organisations des artisans	13
Conclusion.....	14
Bibliographie et sources	15
Séries de photos.....	16

PREMIERE FICHE D'EXPERIENCE

SE PREPARER AU DIALOGUE

Résumé

Les organisations des artisans dans les zones d'intervention du projet SERA ont les conditions techniques et communications de base pour mener au dialogue. La mise en œuvre de la structure fait partie d'un espace de concertations entre les artisans. En dehors de la zone d'implantation, leurs représentants participent activement aux différents dialogues. Le facteur temps à cause de la situation géographique figure parmi les contraintes handicapant certaines organisations du dialogue. Quoi qu'il en soit, les différentes structures organisationnelles des artisans fonctionnent pour qu'elles puissent affronter à celui-ci.

Introduction

Depuis la mise en œuvre du projet SERA (*SEhatra sy Rafitra ho an'ny Asatanana*_appui à la concertation artisans–pouvoirs publics), nombreuses organisations des artisans sont formées dans les six régions d'intervention dudit projet. Celles-ci répondent à l'objectif visé à savoir le développement du partenariat entre les artisans et le pouvoir public pour la promotion de ce secteur et l'amélioration de conditions de vie des artisans (CITE-GRET, Document de projet). Des processus ont été faits depuis la première phase de ce projet en 2009. Les artisans par l'intermédiaire de leurs organisations entrent en vigueur dans les espaces de concertation avec le pouvoir public. Cette fiche d'expérience comporte trois parties dont nous développerons successivement comment ces organisations des artisans se préparent au dialogue ? Quelles sont les difficultés rencontrées ? Et, dans la dernière partie de cette fiche, nous apportons notre analyse et discussion par rapport aux résultats obtenus.

1. Pourquoi les artisans se regroupent ?

1.1. Une action incitative

Pour la plupart de cas, l'artisanat s'est transmit et pratiqué d'une manière héréditaire. Cela veut dire que les descendants des tisseurs sont devenus tisseurs ; ce cas est pareil pour les vanniers, les forgerons, etc. A cet effet, rares sont des artisans qui groupent ou se réunissent dans une association. Peut-on dire que la structuration n'est pas la priorité des artisans ou l'initiative vient tardivement ? Pour la plupart des organisations comme les associations, les groupements, la fédération lesquelles sont initiées par les simples agriculteurs ou pêcheurs. A Anjepy district de Manjakandriana, Région Analamanga par exemple, avant de former et de transformer les activités principales des groupements ou des associations en apiculture, le fondement de ces associations est basé sur l'amélioration de la riziculture et de l'élevage. La formation légale des associations vient

après différentes sensibilisations faites par des organismes d'appui. Ces agriculteurs l'ont entendue depuis 1997 dont aucun soutien ou appui ou subvention ne peut pas octroyer individuellement. A cet effet, il faut former ou intégrer dans une association ou groupement légal. Ce cas est respectivement pareil pour les apiculteurs et les artisans en rabane dans la commune rurale d'Ambohimiadana (cf. série de photos n°4, photo 12), district d'Andramasina.

Après certaines actions de sensibilisations par les organismes d'appui comme ceux du PROSPERER (Programme de soutien aux Pôles de micro-Entreprises Rurales et aux Economies Régionales), PSDR (Projet aux soutiens du développement rural), de l'OVOP (*Olona mivoatra, vokatra manara-penitra*), les organisations tendent petit à petit dans le secteur artisanat. A cet effet, des nouvelles formations ou des transformations des anciennes associations locales sont basées leurs activités dans ce secteur. C'est une prise de décision de ces artisans afin d'améliorer et de promouvoir le secteur artisanat ainsi que leurs conditions de vie. Pour la filière miel par exemple, les anciennes associations des agriculteurs se transforment en groupement des apiculteurs, cas de la commune rurale d'Anjepy. Plus tard, ils se regroupent dans une union à l'échelle communale, fédération à l'échelle du district, régionale et à l'échelle nationale. La fédération nationale FENAM (Fédération nationale des apiculteurs de Madagascar) coordonne toutes les associations dans l'ensemble de Madagascar. Pour la filière soie dans le district d'Arivonimamo, Région de l'Itasy, l'association était fondée au niveau d'un lignage ou de membres de famille. Mais cela ne correspond plus aux exigences et à la situation actuelle de cette filière. Cette dernière possède actuellement une organisation bien structurée et hiérarchisée par rapport aux autres filières soutenues par le projet SERA. A la base, il existe les associations et les différentes coopératives suivi en haut par l'ancienne VMSL (*Vondrona mpandrindra ny sehatra landy*) et actuellement la PCAFS (Plateforme de concertation et appui à la filière soie) est actuellement fonctionnel. Et, concernant la vannerie (Ambohimahamasina, district d'Ambalavao et Mahialambo et Ampandriakilandy district d'Antsohihy), la formation des associations et de la coopérative sont récentes. Cela veut dire que les artisans commencent à maîtriser toutes les procédures et le processus de dialogue avec les pouvoirs publics.

1.2. Les apports du projet SERA

Le projet SERA ou appui à la concertation artisans-pouvoirs publics tient à la réponse de trois principales problématiques encrées sur l'absence de la protection et valorisation de leurs œuvres, l'absence du groupement bien structuré et l'absence de statut fiscal adapté. Ces problématiques visent en finalité de promouvoir le secteur artisanat dans les six régions d'intervention voire dans l'ensemble de Madagascar et d'améliorer les conditions de vie de ces artisans.

Depuis la mise en œuvre de ce projet, les artisans ont reçu de soutien technique et financier pour qu'ils puissent procéder dans une structure formelle. Ceux-ci leurs permettent également de maîtriser le dialogue afin d'amener une action de plaidoirie et de lobbying. Comme nous avons vu dans la section précédente, des structures sont actuellement en place. Et, les actions entreprises par le projet ne restent seulement dans cette structuration mais il engage plutôt de renforcer la capacité de ces organisations dans laquelle les rubriques suivantes sont appuyées : la formation proprement dite et la valorisation de la production artisanale. Nous avons classé ces formations (Droy, 1996), octroyées en deux rubriques.

La première consiste à maîtriser les techniques (cf. série de photos n°1, photo 3 et 4 ; n°2, photo 6 ; n°3, photo 10) :

- de production : qualité et quantité
- de communication : langue française,
- de gestion : notion de comptabilité (cahier de compte) et gestion de budget
- commerciales : recherche de déboucher et commerce équitable.

La seconde oriente les artisans au commerce ; il s'agit de :

- La formation d'association ou coopérative à Ambohimiadana, Mahialandy et Ampandriakilandy et à Arivonimamo: celle-ci remet en place les activités des artisans comme activité génératrice de revenu permanente.
- La mise en place de la plateforme de concertation pour la filière soie dans la région de l'Itasy : c'est un espace de concertation de l'ensemble de parties prenantes de la filière soie dont l'enjeu s'étale sur la valorisation de cette filière.
- La mise en place du label pour la filière miel dans le district de Manjakandriana comme celui de la filière soie dans le district d'Arivonimamo.
- Avec l'appui du PROSPERER, des points de vente (cf. série de photos n°1 photo 2 ; n°3 photo 8 ; n°5 photo 16) sont construits comme ceux d'Ambohimahamasina et Ambalavao pour la coopérative SOAMIRAY, d'Antaboaka (Arivonimamo II) pour la coopérative FANANTENANA et un atelier de tissage et de vente de produit en provenance de la soie pour la coopérative Maitso Mirindra (construit par le PSDR), d'une maison de préparation du miel qui n'est pas encore fonctionnel pour la coopérative Mamy Miray Anjozoro de la commune rurale d'Anjepy.

Tels sont les moyens techniques et matériels attribués aux organisations des artisans pour qu'elles fassent certain niveau de dialogue et d'améliorer leurs conditions de travail pour affronter aux différentes concurrences. Ainsi, celles-ci leurs préparent dès l'intervention du projet d'être autonome tant sur le dialogue à mener que sur le plan financier. Par rapport aux politiques publiques, ces renforcements de capacités leurs permettent de participer activement dans ces politiques. Et, les autorités locales interviennent en tant que facilitateur dont elles sont impliquées dernièrement dans un espace de concertation comme celle de la PCAFS de la filière soie d'Itasy.

2. Les blocages et les acquis de ces organisations

2.1. Les blocages : un certain décalage la transmission de l'information

Dans une organisation ayant une structure élargie comme à Analamanga et à Itasy, le retard, le décalage et, le manque de suivi d'information nuisent parfois la voix collective des artisans à cause de la difficulté de moyen d'accès (cf. série de photos n°4, photo 11) ou la non disponibilité de leurs représentants. Celles-ci aggravent également le transfert de compétence envers les simples membres de l'organisation. Dans le cas contraire, ce dernier n'arrivent pas réaliser à temps tous ceux qu'ils ont reçu comme celle de la pratique de la technique de production. C'est le cas des paysans de la commune rurale d'Anjepy selon le vice-président de la fédération nationale des apiculteurs qui l'affirme « *après avoir reçu des différentes formations, rares sont les paysans qui les pratiquent* ».

Les deux régions que nous avons visitées pendant cette seconde phase de la capitalisation rencontrent actuellement deux gros problèmes : la filière miel d'Analamanga depuis la fin

de l'année 2009 souffre du ravage de varroa tandis que la filière soie de la région d'Itasy traverse une grande conjoncture d'insuffisance de matières premières, la soie sauvage en particulier.

Concernant l'attaque de varroa, sur les 600 ruches de l'Union Tantely Mamy de la commune rurale d'Anjepy, il ne reste que 40 au maximum à l'heure actuelle (cf. série de photos n°5, photos 14 et 15). Une seule famille à Anjozoro possède encore 8 ruches tandis que les restes ne disposent que deux ou trois ruches maximum. Ainsi, la quasi-totale des abeilles de ces 40 ruches sont nouvellement achetées et traitées au début selon la connaissance et la pratique traditionnelle des apiculteurs à l'aide des plantes médicinales. Plus tard, trois types de médicaments dont le dernier a pu lutter contre ce varroa. La conséquence est nettement constatée au niveau de la voix collective des apiculteurs. Depuis la formation de l'Union jusqu'au début de l'année 2010, les 24 groupements qui l'a constitue comptent en moyenne 15 membres tandis qu'aujourd'hui, il est difficile de grouper 7 membres dans une assemblée générale. Il existe quelques groupements que seuls le président et leur secrétaire sont actifs.

Du côté de la filière soie d'Arivonimamo, les artisans rencontrent actuellement l'insuffisance de cocons, matière première de cette filière. Selon nos enquêtes, un grand collecteur arrache tous ces produits et les petits artisans de la région ne bénéficie que les restes. Le cas est totalement différent de la filière miel parce que ces artisans essaient de grouper leurs cohésions et leurs forces pour qu'ils puissent combattre à ces gros collecteurs et à leurs intérêts.

2.2. L'évolution des acquis pour affronter à ces contraintes

Par rapport aux politiques publiques dans le cadre de la protection de l'environnement, les organisations des artisans ont préalablement conçu certaines mesures pour le sauvegarder et pour assurer l'approvisionnement leurs matières premières. Les membres de la coopérative SOAMIRAY d'Ambohimahamasina par exemple depuis sa création plantent des *Forona* (*Cyperus sp*), base de la matière première en vannerie. Comme les apiculteurs de la commune rurale d'Anjepy, ils respectent le *dina* (convention communautaire) établie par la commune en laissant un pied d'eucalyptus par 10m en cas d'exploitation en bois de chauffe ou en charbon. Et, pour la filière soie d'Arivonimamo, la commune rurale d'Arivonimamo II a eu l'initiative d'établir une convention tripartite entre le cantonnement forestier, la commune et le fokonolona (ensemble de la population du village ou fokontany) pour la protection de la forêt de Tapia depuis 1996 jusqu'en 1999. Et, depuis 1999, le processus du transfert de gestion de la forêt de Tapia a été mis en place dans cette commune dont les acteurs de cette filière sont impliqués da ce processus de transfert de gestion. Ceux-ci présentent que les artisans ne demeurent pas aux expériences en leurs métiers mais ils entrent vivement et participent aux politiques publiques locales.

A l'aide de l'organisation des artisans, le projet SERA leur permet de rencontrer presque toutes les entités ayant relation avec les activités des artisans. Il s'agit en premier lieu les rencontres avec les exploitants forestiers dont le but est principalement pour la protection de l'environnement. Ensuite, ils se mettent également en table ronde avec les associations de consommateurs et les entités techniques comme l'OMAPI et le BNM pour qu'ils entrent dans le domaine professionnel. Ces rencontres font partie du dialogue mais leurs forgent en particuliers de mener à une chaîne de dialogue non seulement au pouvoir

publique mais dans une échelle élargie. Peut-on dire que les artisans dans les zones d'intervention du projet SERA bénéficient tous les bagages utiles pour assister à un dialogue quelque soit sa forme ?

3. Analyses et discussions

Le projet SERA a pu en même temps rassembler les artisans dans une même voix et leurs impliquer dans des pistes de dialogue pour qu'il y ait une promotion de ce secteur venant de la base. Est-ce que cela se traduit que les organisations appuyées aient une relative autonomie ? Est-ce qu'elles peuvent réclamer en leur nom l'importance de ce secteur pour le développement local régional et national ? Ces acquis suffisent-ils de développer le secteur artisanat ? Ces questions méritent de poser afin de mesurer est ce que ces artisans prêtent pour quoi faire ?

Au cours de nos entretiens sur le terrain, nous avons constaté que les artisans ne cessent de trouver des moyens pour discuter avec les pouvoirs publics. Cette tentative n'a pour but que de promouvoir leurs métiers. Plusieurs activités ont été entreprises par le projet SERA pour faire face à ce dialogue comme l'organisation des ateliers, des rencontres, etc. A ce stade, les organisations des artisans ne restent seulement pas dans une phase préparatoire mais des dialogues sont entretenus entre ces différentes entités. Il est question de savoir est ce qu'ils s'entendent bien ?

Au niveau local, les relations artisans-pouvoirs publics ont été bien construites. Une des preuves est présentée dans le cadre de la protection de l'environnement. Or les problématiques principales ne sont pas encore répondues dans lesquelles rares sont des artisans fréquentent l'OMAPI pour la protection de leurs créations. Par ailleurs, seuls 250 000¹ sur plus de 2 000 000 sont recensés come artisans professionnel en 2009. Cela ne se présente que le 12,5% de l'ensemble. Ceux-ci fournissent 15% de PIB, c'est-à-dire si tous ces artisans deviennent professionnels, ce secteur seul suffira d'assurer la croissance économique du pays. Est-ce que cette situation présente l'insuffisance du dialogue artisans-pouvoir public et l'absence de la politique visant une véritable promotion de l'artisanat ? Cela nous a poussés d'entamer beaucoup plus des entretiens auprès des autorités ayant relation avec le secteur artisanat. A cet effet, ils nous ont dit que les artisans commencent à discuter avec eux en exposant leurs problèmes et leurs propositions pour l'amélioration de ce secteur depuis 2009. Et, l'obtention de l'artisanat d'un département ministériel serait un atout.

Conclusion

Les artisans dans les zones d'intervention du projet SERA ont de bagages non seulement techniques mais aussi stratégiques pour faire face aux différents dialogues. Ceux-ci leurs permettent au moins de lancer des actions de plaidoyer même si nombreux d'entre eux demeurent dans le cadre informel. Des initiatives ont été entreprises dont toutes les entités concernées par ce secteur sont impliquées. C'est la mise en œuvre de l'espace de concertation qui leurs permet d'étendre au fur et à mesure le dialogue et la valorisation de produits artisanaux. Le maintien de la structure en place amplifient les expériences

¹ Ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie, *Madagascar industrial competitiveness plan (MICP)/ 2009*, pp.26.

acquises des artisans et leurs permet également de faire face aux contraintes à l'intérieur et à l'extérieur de leurs organisations.

DEUXIEME FICHE D'EXPERIENCE

LES CONDITIONS DU DIALOGUE : RESULTATS

Résumé

Depuis l'intervention du projet SERA, les artisans connaissent une relative autonomie sur l'organisation de dialogue à l'intérieur et à l'extérieur de leurs organisations. Des actions de plaidoyer et de lobbying sont entreprises. Au fur et à mesure, elles obtiennent de résultats tant sur l'amélioration de leurs conditions de production que sur le dialogue mené malgré les éventuelles contraintes comme celles de l'attaque des insectes et l'insuffisance des matières premières. Pour faire face à celles-ci, les artisans combinent leurs activités avec la protection de l'environnement et ils ne cessent de dialoguer avec les autorités compétentes.

Introduction

Le secteur artisanat ayant bénéficié du projet SERA (*SEhatra sy Rafitra ho an'ny Asatanana*_Appui à la concertation artisans-pouvoirs publics à Madagascar) connaît presque tous les moyens du processus du dialogue. Les structures nouvellement mises en place comme les anciennes ont le même pied d'égalité au niveau des expériences envers l'organisation du dialogue. Il s'agit l'obtention de toutes les conditions nécessaires tant techniques que pratiques pour l'amélioration de l'artisanat. Cette présente fiche montre à cet effet « les conditions du dialogue » en soulignant comment sont les éventuels résultats de ce dialogue. Nous viendrons de présenter successivement le mode d'accès au dialogue, le processus du dialogue, les contraintes de ces artisans et notre analyse et discussion.

1. Mode d'accès au dialoguer

1.1. La définition des objectifs

A l'intérieur des organisations des artisans, des organes et des structures ordonnent le mécanisme de fonctionnement. A la base, il existe l'assemblée générale qui est l'organe décisif au niveau des associations ou groupement et de la coopérative. Ensuite, les membres du bureau figurent parmi les organes qui dirigent et représentent ces organisations dans des niveaux hiérarchiques. Concernant les organisations ayant une structure assez élargie comme celles de l'Union et de la fédération, des représentants participent à l'élaboration et à la définition des objectifs de l'organisation.

Parfois le processus de dialogue se définit suivant la demande et le besoin des membres. Pour l'ensemble de quatre filières visitées en l'occurrence la filière miel, soie, vannerie et la filière rabane, le problème de déboucher reste encore une problématique assez complexe. Ceux qui ont bénéficié du point de vente comme ceux des artisanes en vannerie d'Ambohimahamasina et les tisseurs de la soie d'Arivonimamo ne cessent de trouver des moyens pour développer ces atouts. Les restes se débrouillent en profitant par exemple le passage des éléments du *Peace corps* pour exporter quelques articles

artisans. Quoi qu'il en soit les organismes d'appui comme CITE (Centre d'Information Technique et Economique) et PROSPERER (Programme de soutien aux Pôles de micro-Entreprises Rurales et aux Economies Régionales) leurs soutiennent pour qu'elles puissent participer aux différentes foires, braderies au niveau national voire international. Mais en face des nombres élevés des organisations et des artisans, le soutien ne peut se faire que d'une manière rotative. Cela veut dire qu'ils ne peuvent pas satisfaire tous les organisations des artisans dans un même événement mais ils font le tour de soutien.

En dehors de la structure interne d'une organisation, les organismes d'appui comme CITE dans le cadre du projet SERA contribuent à l'élaboration et à la définition des objectifs des artisans. Cette contribution se manifeste sous différentes formes : atelier, rencontre, manifestation, et financement. Tant que les artisans participent à ces différentes activités, ils trouvent des pistes d'accès pour améliorer la définition des objectifs à l'intérieur de leurs organisations. Ainsi, ceux-ci leurs permettent de réorienter ou de fixer à nouveau les étapes de dialogue.

1.2. Les étapes du dialogue

Le fondement de dialogue remonte entre les membres de la société ayant le même intérêt comme ceux des artisans dans lesquels conduisent à la formation d'un groupement ou une association. C'est la raison pour laquelle qu'il existe plusieurs organisations comme les associations, unions, coopératives, fédérations co-fédération, etc. Ces organisations ont été instituées avec des organes hiérarchisés dont le dialogue se déroule avant tout à l'intérieur de ceux-ci. De ce fait, ces structures peuvent désigner ou choisir leurs représentants pour mener de dialogue en dehors de sa structure interne. Celui-ci rapporte leur voix collective et bénis par tous les membres. C'est le fait d'expliquer que les modes d'organisation et les modes d'accès au dialogue évoluent au fil de temps. Comment est alors le processus du dialogue ?

2. Le processus du dialogue

2.1. L'action de plaidoirie et de lobbying

Le projet SERA avec ses partenaires forment les artisans d'instaurer un espace de concertation pour qu'ils mènent de dialogue envers les pouvoirs publics. C'est le fait de dire que la finalité des actions entreprises par ce projet forme les artisans de prendre initiative à mener des actions de plaidoyer et de lobbying.

La plaidoirie consiste à mettre en place de régime de sanction et de contrôle et de mettre en valeur la création des artisans. Une entité en l'occurrence l'OMAPI (Office Malgache de la Propriété Industrielle) qui est l'institution œuvrant de la protection des créations industrielles comme celles des articles artisanaux. Cette institution collabore avec les artisans parce que qu'ils font parties de clients potentiels à conditions que ces artisans l'intéressent. Elle avait fait plusieurs ateliers, des émissions à la radio nationale malgache pendant 8 ans après sa création au mois d'avril 1994 pour la présentation de toutes les responsabilités et la sensibilisation de cette institution. A cet effet, 4093 dépôts de demandes de dessins et modèles pour les résidents sont reçus depuis 1994 jusqu'en 2011. Parmi ces 4093 titres demandés, 3444 sont délivrés. Cet effectif reste encore faible par rapport au nombre des artisans et les articles produits dans l'ensemble de Madagascar. Pourquoi les artisans ne sont pas encore motivés à protéger leurs œuvres ?

Suite aux différentes sensibilisations effectuées par cet organismes et l'intervention du projet SERA, les artisans ont connu où est ce qu'ils vont protéger leurs œuvres. Or, ils se plaignent sur le coût selon leurs dires élevé et la limite géographique de la protection au territoire national. Malgré ces contraintes des artisans, les responsables de l'OMAPI nous ont dit que « les artisans réjouissent un taux dégressif » quand on parle du droit d'adhésion pour la protection de leurs œuvres. Cela veut dire que le montant payé diminue selon le nombre des modèles déposés. Jusqu'à maintenant, le barème de ce taux dégressif se présente comme le suivant :

- le frais d'un modèle déposé est fixé à 12 000 ariary (4,137 euro)² et,
- le frais de plus de 4 modèles déposés est fixé à 7000 ariary (2,413 euro) par modèle.

Par rapport à ce taux, les artisans bénéficient 58% de réduction selon la quantité des modèles déposés. Cette protection dure 5 ans, renouvelable une fois. Concernant la limite géographique de la protection, l'OMAPI protège les marques ou les modèles déposés à l'échelle du territoire national mais il y avait un protocole d'accord entre 92 pays en 1998 pour étendre cette échelle de protection. Or la ratification de ce protocole n'est pas encore identifiée.

Concernant le lobbying, les artisans à l'aide de leurs organisations et ses représentants ont combattu pour que l'artisanat se mette en place et le pouvoir public le considère comme les autres secteurs d'activités. Cela ne reste seulement au niveau local mais les artisans s'adressent auprès des différents ministères comme celui de la promotion de l'artisanat, le ministère de la finance et du budget et le ministère de l'élevage pour les apiculteurs. Quels sont les types de dialogues menés et quelles sont les réactions de ces ministères concernés ?

Pour le ministère de la promotion de l'artisanat, il reste un organe facilitateur envers les demandes des artisans. Cela concerne sur la recherche de marché comme la participation des artisans aux différentes foires dont il fait une intervention auprès des bailleurs de fonds pour le financement de ces artisans. Comme ce département ministériel est récemment créé, il détecte plutôt depuis sa création au mois de novembre 2011 tous les collaborateurs et bailleurs de fonds dans le domaine de l'artisanat.

En ce qui concerne le ministère de la finance et du budget, la lourdeur de la fiscalité figure parmi les obstacles des artisans vers l'entrée dans le cadre professionnel. C'est pourquoi qu'ils réclament par exemple l'obtention de régime spécial d'impôt, et le paiement de celui-ci auprès du ministère de la promotion de l'artisanat. Cette interface artisans-direction des impôts aboutit à une certaine souplesse comme :

- le système fiscal appliqué au secteur artisanat : système forfaitaire au système déclaratif, c'est-à-dire le montant des impôts payés équivaut à la vente des articles déclarés mais le montant minimum est de 16 000 ariary (5,517 euro) et
- l'application du régime d'impôt synthétique depuis 2008 dont les artisans bénéficient une sorte de réduction de 1%, c'est-à-dire 5% au lieu de 6% (impôt par rapport au chiffre d'affaire).

Outre ces modifications de ce régime fiscal appliqué aux artisans, la direction des impôts a installé le Centre de Gestion Agréée (CGA) servant à l'appui conseil sur toute forme de

² 1 euro est environ 2900 ariary.

la question d'impôt et de la comptabilité au niveau local. Il est fonctionnel à Analamanga et au Vakinankaratra tandis que dans la région de DIANA, seul le local a été construit.

Quant au ministère de l'élevage qui concerne en particulier la filière miel, le projet SERA avec les organisations des apiculteurs ont fait de lobbying pour la recherche de médicaments pour lutter contre le varroa. Depuis le début de cette attaque, des ateliers, des rencontres directes ont été faits. Mais la prise en considération de ce ravage de varroa est trop tardive. Au début, ledit ministère a proposé d'incendier tous les ruches et les abeilles attaquées par le varroa. Or les apiculteurs ne le font pas car ils utilisent discrètement des plantes médicinales pour le faire soigner. Plus tard, il accepte d'importer de médicament pour lutter contre le varroa. Cette décision correspond à la disparition de la quasi-totale des abeilles dans la commune rurale d'Anjepy, zone d'intervention du projet.

2.2. Les conditions de la pérennisation du dialogue

Quatre éléments doivent être persisté pour que le dialogue artisans-pouvoirs publics pérenne :

- l'existence des activités objet de l'activité des artisans,
- l'animation à l'intérieur de la structure ou l'organisation en place,
- le transfert de compétence entre les leaders et les simples membres, et
- les échanges périodiques des artisans-pouvoirs publics.

Ceux-ci étant figurés parmi les exigences afin d'instaurer un espace de concertation pérenne entre les artisans et les artisans-pouvoirs publics (cf. série de photos n°5, photo 13) . En dépit de la situation actuelle, il faut que tous les acteurs dans le domaine de l'artisanat s'entendent bien à travers les requêtes³ établies et la possibilité d'intervention du pouvoir public.

3. Les contraintes

3.1. Les moyens disponibles

Depuis quelques années, les artisans comme les apiculteurs commencent à bénéficier les différentes formations octroyées par le projet SERA et les autres organismes d'appui. Or, ils traversent actuellement un gros problème comme l'attaque de varroa. Pour la filière soie, l'insuffisance des matières premières, le problème de déboucher et la prolifération de la contrefaçon comme l'ensemble des artisans dans les régions d'intervention du projet SERA constituent un facteur de blocage pour le développement de cette filière. Pour faire face à ces problèmes, les moyens financiers de leurs organisations sont encore limités qui ne leurs permet pas d'établir des dialogues pérennes envers les pouvoirs publics et d'envoyer des représentants à chaque fois qu'il a des réunions ou des foires. Néanmoins, en cas de besoin, des artisans autofinancent leurs participations (cf. série de photos n°2, photo 5). Par ailleurs, l'accès aux moyens de communications de masse reste encore difficile et limité malgré l'implication de ces organisations à l'aide de leur carte de visite dans diverses instances d'administration. Les moyens de communication tant au niveau national qu'au niveau international ne suffisent pas leurs besoins pour développer l'artisanat. Seule, la PCAFS à Arivonimamo a reçu de matériel informatique complet par

³ Chikhaoui S., 2005 « L'entreprise artisanale, l'artisan et son savoir faire n'ont pas été suffisamment au centre des préoccupations des gouvernants, ... ».

le projet PROSPERER au début de ce mois de février mais ce matériel n'est pas encore fonctionnel.

Ces contraintes nuisent certains acquis de ces organisations car les artisans ou les apiculteurs cherchent individuellement et silencieusement leurs moyens de débouché leurs produits ou leurs matières premières. Est-ce que cette situation présente les limites de dialogue de ces artisans envers les pouvoirs publics et leurs participations aux politiques publiques ?

3.2. Les limites du dialogue

Ces organisations de paysans sont reconnues malgré les contraintes citées dans le précédent paragraphe. Cette reconnaissance est résultat de la structure en place et le système d'organisation entreprise par les artisans. Or, le résultat de leurs participations tant aux différents dialogues qu'aux politiques publiques ne corresponde pas encore aux attentes qu'ils proposent. De plus, les artisans ne peuvent pas mettre de système de suivi et de contrôle de dialogue auquel ils participent.

4. Analyse et discussion

4.1. Projet SERA : une piste d'accès au dialogue

Chaque organisation ayant bénéficié le soutien du projet SERA pratique les acquis techniques pour améliorer leurs conditions de production. Celles-ci ouvrent presque tous les accès des artisans auprès des départements ministériels et le marché tant national qu'international. Des collaborations sont ouvertes pour faciliter cet accès. Pour le cas des apiculteurs de la commune rurale d'Anjepy par exemple, l'ONG EMC (Echange Madagascar Champagne) a exporté plus de 7 tonnes du miel mis en boîte produit par les 24 groupements au sein de la commune. Au niveau local, cette ONG achète les produits et fixe le prix d'achat à 3000 ariary (autour de 1 euro) le kilo dont le prix du litre est autour de 5250 ariary (1, 81 euro). A Arivonimamo, l'association Iraylandy a eu une invitation à la foire internationale qui s'est tenue au Japon l'année dernière mais les membres ont failli de la participer à cause de la faute de financement. Et, les artisans participent dans tous les foires qui s'est déroule à Madagascar comme le FIER MADA (Foire Internationale de l'Economie Rurale de Madagascar), FIM (Foire Internationale de Madagascar), la grande braderie de braderie, et la grande foire de Tana. A l'extérieur, les artisans grâce au soutien du CITE ont participé à la foire internationale d'Ouagadougou (Burkina-Faso). Ces exemples justifient l'aboutissement du dialogue envers les partenaires et parviennent à justifier à la réponse à une partie de la problématique des artisans envers la valorisation de leurs produits. C'est ainsi que le dialogue artisans-pouvoirs publics a pu conclure l'accord de ce dernier pour la construction de point de vente. Par rapport à ce résultat, nous avons constaté sert principalement pour développer le secteur artisanat dans lequel les artisans peuvent accéder aux différents marchés.

4.2. Le pouvoir public : sa participation pour les organisations des artisans

Comme étant facilitateur des artisans, les pouvoirs publics comme la mairie, le ministère interviennent à certain dialogue avec les artisans. Parfois, les artisans dévoilent leurs émotions pendant les rencontres, disent un des responsables. Deux cotés peuvent analyser

sur cet angle. Le premier confirme l'intervention directe des artisans au dialogue avec le pouvoir public qui ne cachent pas leurs problèmes, leurs situations depuis longtemps. Le second s'étale sur la non prise en considération ou la non appropriation des artisans aux différentes mesures prises par les pouvoirs publics. Il s'agit par exemple la peur des artisans sur le coût des impôts, le coût sur le droit d'adhésion pour la protection de leurs œuvres. De la part du pouvoir public, ils pensent que ces coûts (cf. section 2.1.) figurent parmi les plus bas. Mais du côté des artisans, ils pensent contrairement à celui du pouvoir public car ils réclament parfois la lourdeur de ce coût. A cet effet, rares sont des artisans qui fréquentent à ces différentes institutions.

Selon les responsables, ils ont fait de sensibilisation, mais la plupart des artisans demeurent ou choisissent de pratiquer leurs activités dans le cadre informel. La persistance ou l'abondance des intermédiaires (Vestals et Andrianarivelo Andriatoavina, 2008), nuisent les activités des artisans. Quoi qu'il en soit, il existe des artisans qui témoignent que l'entrée dans le cadre légal permet accéder beaucoup plus de sens de dialoguer envers le pouvoir public et les partenaires comme la participation aux marchés à échelle élargie. Pour résoudre en partie à ce problème, la commune rurale d'Arivonimamo II, d'Ambohimahamasina, d'Anjepy octroient de terrain pour la construction de point de vente. A Antananarivo, le village artisanal CENAM (Centre national de l'artisanat malgache) qui est depuis longtemps instauré fait partie une vitrine de l'artisanat malgache.

Pour le cas de la filière soie d'Arivonimamo, la mairie ont pris initiative d'organiser un festival pour la promotion de cette filière. C'est le « Sahobin'ny Landy » ou le festival de la soie chaque lundi de Pentecôte. Trois éditions ont été organisée dont la dernière édition en 2012 a été organisée par la PCAFS. Ce festival présente le maintien des voix collectives des artisans en démontrant une partie du résultat du dialogue avec les pouvoirs publics. Dans cette même commune, la mairie propose de rassembler tous les produits artisanaux en provenance de la soie dans un même point de vente pour faciliter l'accès de clients aux différents articles de la soie et pour attirer les touristes. Cela permet également de faciliter la collaboration pour la perception de taxes ou impôts parce que jusqu'à nos jours, la commune ne perçoit pas encore de taxes envers les produits vendus de ces artisans.

Conclusion

Dans la perspective du développement de secteur artisanat, l'intervention du projet SERA permet aux artisans de bien organiser le dialogue avec les pouvoirs publics. Les tenants et aboutissants de celui-ci sont reflétés d'ores et déjà au niveau des activités des artisans même s'ils subissent encore quelques contraintes. Ceci dit que l'espace de concertation favorise en même temps la pérennisation du dialogue entre les artisans-pouvoir publics et la promotion de ce secteur. Il est encore question de savoir, quand est ce que cet esprit arrive au niveau de l'ensemble des artisans à Madagascar ?

Bibliographie et sources

- Chikhaoui S., *Politiques publiques de l'artisanat, esquisse d'un bilan*, 2005, 30 p.
- Document du projet « *appui à la concertation artisans – pouvoirs publics à Madagascar* ». Programme société civile et participation-CFSI 2010-2013 du CITE/GRET, décembre 2010, 18 p.
- Droy I., *La multiplication des ONG à Madagascar : une réponse au désengagement de l'Etat ?*, Projet MADIO – appui à la réflexion macro-économique n°9653/E, octobre 1996, 19 p.
- Ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie, *Madagascar industrial competitiveness plan (MICP)/Programme de renforcement de la compétitivité des industries de Madagascar, Phase 1 2009-2011*, 2009, 128 p.
- Vestalys H. et Andrianarivelo Andriatoavina M.S., *Analyse de la filière apiculture dans les régions Analamanga et haute Matsiatra*, Etude de cas programme pays Madagascar, PROSPERER, MAEP-FIDA-FAO, 2008, 43 p.

Séries de photos

Série n°1 : Filière soie à Arivonimamo

© Auteur, 01/02/13 (1)

© Auteur, 01/02/13 (2)

(1) : Plaque indiquant le point de vente construit par PROSPERER

(2) : Atelier de tressage et de vente de la soie (à g.) par PSDR et le point de vente par PROSPERER à Antaboaka, Arivonimamo II

© Auteur, 17/01/12 (3)

© Auteur, 01/02/13 (4)

(3) : Un atelier de tissage de la soie à Arivonimamo

(4) : Des articles artisanaux de la soie sur l'étagère au point de vente d'Antaboaka, Arivonimamo II

Série n°2 : Filière vannerie à Mahialambo-Antsohihy

© Auteur, 24/01/12 (5)

© Auteur, 24/01/12 (6)

(5) : Femmes artisanes en vannerie en plein focus group à Mahialandy

(6) : Des articles artisanaux exposés pendant un focus group à Mahialandy

Série n°3 : Filière vannerie à Ambohimahamasina-Ambalavao

© Auteur, 10/01/12 (7)

© Auteur, 10/01/12 (8)

(7) : Plaque indiquant la maison de vannerie de la coopérative SOAMIRAY

(8) : La maison de vannerie à Ambohimahamasina

© Auteur, 10/01/12 (9)

© Auteur, 10/01/12 (10)

(9) : Femmes responsables de la coopérative décorées avec leurs articles artisanaux

(10) : Etagère remplie des articles de la vannerie au point de vente

Série n°4 : Filière rabane à Ambohimiadana-Andramasina

© Auteur, 04/01/12 (11)

© Auteur, 05/01/12 (12)

(11) : La difficulté d'accès à la commune rurale d'Ambohimiadana

(12) : Femme pratiquante du tressage de rabane dans son atelier

Série n°5 : Filière miel à Anjepy-Manjakandriana

© Auteur, 22/01/12 (13)

© Auteur, 23/01/13 (14)

(13) : Atelier multi-acteurs (autorité locale, apiculteurs, consommateurs, gestionnaires de la forêt) pour la mise en place du label Manjaka Tantely à Manjakandriana

(14) : Quelques ruches ayant abrité des abeilles à Anjozoro-Anjepy

© Auteur, 23/01/13 (15)

© Auteur, 23/01/13 (16)

(15) : Des dizaines de ruches rangées après l'attaque de varroa

(16) : Maison de conditionnement et de traitement du miel (non fonctionnel) à Anjozoro